



- PROCES VERBAL -

**EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.

L'examen pratique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le jeudi 29 juin 2023 de 14h15 à 17h30, à :

**Laboratoire LABOUEST
34 rue des Perreyeux
49800 TRELAZE**

4 candidats sur 4 inscrits se sont présentés.



L'épreuve a donné les résultats suivants :

NOM	Prénom	ADMIS / NON ADMIS
EDDAHRI	Safa	NON ADMIS
FENELON	Samuel	ADMIS
GUILLOT	Maeva	ADMIS
LUXEREAU	Morgane	ADMIS

3 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à Trélazé, le 3 avril 2023

Le Directeur CROIX ROUGE
COMPETENCE Pays de Loire

Membre du Jury
IDE

Membre du Jury
Biologiste

Arnaud TESSIER

Séverine DESCAMPS

Stéphanie HAINOS